

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



111^e séance – jeudi, le 21 mars 2013

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès-verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Guy Latreille, citoyen
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
M Louis-Éric Ouellet, Commission jeunesse
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

Absents

Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
M. Pierre Girard, citoyen
Mme Victoria Reichel, citoyenne

Secrétaire

Mme Catherine Lorient, coordonnatrice de la Politique environnementale

Ressources internes

Mme Chantal Marcotte, directrice par intérim du Service de l'environnement
M. Dave Cassivi, coordonnateur de projets en environnement, SUDD

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1 Mot de bienvenue

M. Riel préside la Commission. Il souhaite la bienvenue aux membres présents. Chaque membre se présente lors d'un tour de table.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18h05.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

Ordre du jour

- Mot de bienvenue
- Constatation des présences et ouverture de la réunion
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal de la séance du 7 février 2013
- Signature du procès verbal de la séance du 7 février 2013
- Suivi du procès verbal de la séance du 7 février 2013
- Date de la prochaine assemblée : *le 4 avril 2013*
- **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :**
 - a. Modifications au Règlement de contrôle intérimaire numéro 511-06-2011 sur les milieux humides**
 - b. Projets du Fonds vert, volet I 2013**
- Période de questions citoyennes
- Varia
 - a. Exemple projet écohabitation
 - b. Rapport saison 2012 BIXI de la capitale
 - c. Projet-pilote d'installation de deux bornes électriques à la Maison du Citoyen
 - d. Suivi programme Changez d'air !
- Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2013

L'adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2013 est proposée par M. Bergeron et appuyée par M. Luc Douaire.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 7 février 2013

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2013 est signé par M. Riel.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 7 février 2013

Il n'y a pas de commentaires sur le procès-verbal **du 7 février 2013**.

7 Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance se tiendra le 4 avril 2013.

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

a. Modifications au Règlement de contrôle intérimaire numéro 511-06-2011 sur les milieux humides (Dave Cassivi)

M. Cassivi présente une proposition de modifications au règlement qui avait été adopté en juin 2011. Des mesures d'atténuation et de compensation sont proposées ainsi qu'une clarification de définitions et quelques exemples visuels à l'appui.

L'objectif de la modification d'atténuation est de préciser au règlement que la destruction d'un milieu humide constitue la dernière option lors de la conception d'un projet de développement et ne doit pas être tenue pour acquise dès l'origine du projet.

Aussi, comme, il est impossible de garantir que l'ensemble des milieux humides du territoire a été identifié à l'inventaire municipal, il est proposé d'étendre l'application des normes de compensation à l'ensemble des milieux humides connus et non plus seulement à ceux identifiés par l'inventaire municipal.

M. Cassivi constate aussi qu'avec l'application du règlement, la bande supplémentaire de 15 m qui avait été décrétée en 2011 n'apporte aucune plus value puisque les limites des milieux humides, validés par différentes études de caractérisation spécifique, ne s'étendent jamais au-delà des milieux humides identifiés par l'inventaire municipal. Il affirme que cette bande supplémentaire est inutilement contraignante pour plusieurs demandes de permis puisqu'une

étude de caractérisation environnementale est exigée alors que l'absence de milieu humide est une évidence.

Une discussion suit la présentation où plusieurs membres expriment leur opposition à l'élimination de la bande de 15 m entourant les limites d'un milieu humide. M Bergeron mentionne que le constat que les limites des milieux humides n'ont pas divergé depuis deux années de l'inventaire municipal n'est pas solide puisqu'il s'appuie sur seulement deux années de suivi. Mme Champagne s'oppose aussi à ce que le règlement soit modifié en ce sens puisque lors des inondations de juin 2011 dans son district, le milieu humide de catégorie 1 (fossé de drainage) a effectivement débordé, pendant presque une saison complète, des limites cartographiées à l'inventaire et cela a probablement contribué à inonder certaines propriétés construites près du milieu humide. S'il y avait eu de telles mesures il y a 40 ans, il n'y aurait pas eu de construction aux endroits inondables.

M. Riel souligne que rien n'oblige la Ville à modifier ce règlement dont tous les membres étaient fiers en 2011 et qui avait même reçu des éloges du MDDEFP et qu'il faudrait conserver le principe de précaution en conservant cette bande de protection.

M. Goldstein s'interroge sur les avantages environnementaux de conserver cette bande de 15 m. En effet, M. Cassivi souligne qu'aucun gain environnemental n'a pu être démontré depuis l'adoption de cette mesure de protection en 2011.

Les membres s'entendent pour recommander de conserver la bande de protection de 15 m au règlement 511-06-2011 et de modifier la recommandation proposée par le Service d'urbanisme en ce sens, malgré que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à sa séance du 11 mars 2013, a recommandé au conseil d'approuver les modifications au Règlement de contrôle intérimaire numéro 511-06-2011 telle que présentées par M. Cassivi.

Il est proposé par Madame Diane Vermette et appuyé par Monsieur Jean-Marie Bergeron :

R-CCEDD-2013-03-21/01

Que cette Commission recommande au conseil d'approuver des modifications au Règlement de contrôle intérimaire numéro 511-06-2011 afin de permettre les compensations pécuniaires pour les milieux humides de situation 1 via la création d'un fonds dédié à l'acquisition de milieux naturels, de **conserver** la bande supplémentaire de 15 m incluse à la définition des milieux humides présumés, d'étendre l'application des normes de compensation à l'ensemble des milieux humides connus, de renforcer la séquence d'atténuation « éviter, minimiser, compenser » et de définir les trois situations des milieux humides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Projets du Fonds vert, volet I 2013 (Catherine Lorient)

Une présentation du processus d'appel de projets, d'évaluation et d'octroi de subventions du Fonds vert pour le volet I communautaire 2013 est effectuée par Mme Lorient.

Le comité de sélection qui était composé d'employés du Service de l'urbanisme, du Service de l'environnement et d'un membre de la CCEDD, a reçu les mises en candidatures de 27 projets pour un montant total de subvention demandé de 358 075 \$. Vu le nombre important de projets ayant été soumis lors de ce concours numéro 7 du Fonds vert et dans l'optique de subventionner le plus grand nombre de projets, il a été décidé par le comité de sélection de recommander de subventionner un maximum de 85 % de la subvention demandée pour les demandes de subvention s'élevant à plus de 15 000 \$.

Cependant, un membre demande si le solde du Fonds vert, une fois les subventions octroyées du volet I, sera suffisant pour octroyer des subventions dans un volet scolaire prévu à l'automne. M. Riel répond que le solde est insuffisant pour 2013 et puisque les élections municipales cet automne feront en sorte que le conseil municipal ne sera pas réuni avant 2014, il n'y aura pas de volet scolaire cet automne à moins que le Fonds vert soit renfloué en 2014 et que les octrois aux organismes scolaires soient faits au début de 2014.

Il est proposé par Monsieur Jean-Marie Bergeron et appuyé par Madame Robin Goldstein :

R-CCEDD-2013-03-21/02

Que cette Commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'autoriser le financement des 20 projets présentés dans le cadre de l'appel de projet du Fonds vert 2013, volet I – organismes communautaires et publics, pour un montant total de 210 126,65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 Période de questions citoyennes

Aucun citoyen n'est présent.

10 Varia

a. Exemple projet écohabitation

Mme Goldstein présente rapidement un [exemple inspirant](#) de la Ville de Victoriaville, qui a récemment mis sur pied un programme de soutien à la rénovation d'habitation écologique, soit le Programme RÉNOVATION qui vient bonifier les programmes provinciaux en vigueur.

Les membres sont intéressés et proposent à Mme Goldstein de conserver cet exemple pour en rediscuter lors de l'élaboration du plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale, probablement dans le cadre des enjeux sur le thème de l'énergie.

b. Bilan saison 2012 des BIXI de la capitale

Mme Lorient présente les faits saillants du bilan de la saison 2012 des BIXI qui a été envoyé par la Commission de la capitale nationale tout récemment. Les résultats sont très positifs et l'utilisation des BIXI augmente d'année en année autant à Ottawa qu'à Gatineau.

c. Projet-pilote d'installation de deux bornes électriques à la Maison du Citoyen

Mme Lorient annonce aussi que le projet-pilote d'installation de deux bornes électriques à la Maison du Citoyen a été adopté par le comité exécutif du 20 mars dernier. Deux bornes de recharge seront donc installées dans le stationnement de la Maison du citoyen, accessibles à tous les citoyens et la Ville de Gatineau deviendra ainsi donc membre du Circuit électrique déployé par Hydro-Québec dans la province.

d. Suivi du programme Changez d'air

En guise de suivi de la dernière séance, où les membres avaient recommandé au Conseil d'adhérer au Programme Changez d'air! de l'AQLPA, Mme Lorient informe les membres de la Commission que déjà 3 inscriptions (octroi de subvention de 100 \$ de la Ville, supplémentaire à celle du programme) ont été réalisées depuis l'adhésion et qu'une vingtaine sont en cours de vérification d'admissibilité. Les inscriptions vont bon train.

e. Vivre en ville

Mme Normand informe la Commission que l'organisme Vivre en ville vient de publier deux documents très intéressants pour les municipalités concernant l'aménagement durable du territoire, la densification et des exemples inspirants de villes durables : *RETISSER LA VILLE : [re]articuler urbanisation, densification et transport en commun*, et *Leçons de cinq expériences de transit-oriented development*. Les documents sont disponibles pour consultation aux bureaux de Vivre en ville à Gatineau.

11 Levée de l'assemblée

Après avoir mentionné aux membres que la prochaine séance de la CCEDD portera sur la démarche d'élaboration du nouveau plan d'action de la politique environnementale et sera présentée par une firme de consultants en accompagnement stratégique en développement durable, M. Riel lève l'assemblée à 19h15.